

n°27 | SEPTEMBRE 2026

La **revue** des
propriétaires forestiers privés

Parlons Forêts

Forêts Privées du
Grand Est

- . Feux de forêts : une forte mobilisation du CNPF Grand Est.
- . Aides de la Région Grand Est
- . Été 2026 : difficile pour nos forêts.



C'est officiel ! L'été 2026 est le plus chaud jamais mesuré avec 5 vagues de chaleur successives, de la mi-mai à la fin août, dépassant régulièrement les 40°C. Il a également battu des records de sécheresse dépassant celle de 1976, date inscrite dans toutes les mémoires de forestiers. Le Département de la Santé des Forêts (DSF) a d'ailleurs produit une note spécifique (p. 9). À n'en pas douter, ces conditions extrêmes auront un impact fort sur nos peuplements forestiers dans les années à venir. Malheureusement, le Grand Est ne fera pas exception même si les propriétaires et les organismes affiliés recherchent des solutions face aux évolutions climatiques (p. 10).

Autre fait marquant de cet été : les incendies de forêts dévastateurs dans toute la France avec environ 100 000 ha dont 60 500 ha de forêt privée partis en fumée. Si notre région a plutôt été épargnée, avec tout de même 126 départs de feu pour 631 ha affectés, il est important de s'en préoccuper d'ores et déjà (p. 3).

La forêt a donc été sous les projecteurs dans toute la France presque tout l'été. Des milliers de propriétaires sont concernés souvent dotés d'un document de gestion. Alors qu'il serait nécessaire de les soutenir, tout comme leurs structures accompagnantes, nos gouvernants ont décidé la suspension des aides aux reboisements et de réduire les moyens pour accompagner les sylviculteurs. Un message incompréhensible !

Encore plus inaudible, la campagne de presse de la fédération départementale des chasseurs du Haut-Rhin souhaite tout bonnement réduire les minimas imposés pour les espèces chevreuil, cerf, daim et chamois, pourtant obtenus après d'âpres négociations, soi-disant pour sauvegarder la faune sauvage au regard du manque d'eau.

Je souhaite malgré tout vous rassurer. Nos équipes sont sur le pont, qu'ils s'agissent des incendies de forêt, de l'équilibre sylvo-cynégétique par la recherche d'une alternative aux protections plastiques contre les dégâts de gibier (p. 4) ou en lien avec nos partenaires (p. 12), de l'amélioration du foncier forestier avec des résultats significatifs, de l'élaboration du prochain Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles à venir ou des annexes vertes...

Je profite également de la parole qui m'est donnée pour remercier nos collectivités territoriales, Région Grand Est (p. 8) ou départements qui nous soutiennent et qui savent à quel point la forêt joue un rôle important.

Vincent Ott - Président du CNPF GE

Sommaire

Actualités :	
. Feux de forêts, mi-saison	3
. Objectif zéro plastique en forêt	4
. L'ECIF en Alsace-Moselle, des résultats probants	5
Parole aux syndicats :	
Fransylva du Grand Est	6
Parole à :	
Fransylva Meuse	7
Aides forestières :	
Résilience des forêts, les aides de la Région Grand Est	8
Technique :	
Un été 2026 difficile pour nos forêts	9
Portrait :	
Recherche et adaptation au changement climatique avec M. Eugène Duisant	10
Arbre au vert :	
La forêt et l'eau	11
Autour de nous :	
Équilibre sylvo-cynégétique en Grand Est : l'expertise technique de l'OFB au service des territoires	12



Feux de forêts, mi-saison 2026

L'été 2026 a été marqué par une forte mobilisation des services d'incendie et de secours face aux feux de forêts. À l'échelle nationale et départementale, les épisodes de sécheresse et de vent ont favorisé la propagation des incendies dans de nombreux territoires.

Depuis le début de l'année, plus de 15 860 départs de feux ont été recensés en France métropolitaine, représentant une surface de plus de 91 000 ha dont 73 610 ha de forêt (ONF DFCI). Ces chiffres montrent que le risque croît rapidement sous l'effet des changements globaux, les records de 2022 ayant été dépassés au cours du mois de juillet de cette année.

Dans le Grand Est, les feux d'espaces naturels, tout type de végétation confondue, ont concerné l'ensemble des départements. Sur la période de février à septembre, les sapeurs-pompiers sont intervenus sur 126 feux, pour une superficie de 631 ha. Bien que dans notre région, les feux concernent majoritairement les espaces agricoles, ceux-ci peuvent déborder en forêt rendant la lutte plus difficile. Une fois le compartiment forestier touché, ces incendies sont automatiquement qualifiés en « feux de forêt ». La gestion de l'interface forêt-culture constitue donc un enjeu important sur lequel il sera nécessaire de travailler.

En effet, les conséquences d'un incendie ne sont pas négligeables : menace pour la population et les infrastructures, pertes écono-

miques, atteinte à la biodiversité, fragilisation des sols, impact paysager, etc. Si notre région reste moins touchée que le sud et le sud-ouest de la France, au regard des forts enjeux patrimoniaux, économiques et environnementaux que constituent nos forêts, le risque ne doit pas être sous-estimé. L'anticiper constitue une opportunité dans un contexte où le Grand Est est relativement épargné. C'est pourquoi, le CNPF reste impliqué dans cette thématique en apportant son expertise et ses conseils auprès des différents acteurs concernés. L'établissement a notamment mis à disposition, dans le précédent bulletin et sur son site internet, une brochure permettant d'initier la prise en compte de ce nouveau risque dans notre territoire. Il est aussi vivement conseillé de fournir au CNPF un contact local qui puisse permettre de renseigner les sapeurs-pompiers en cas d'incendie. Retrouvez toutes les informations dans l'onglet « La DFCI au CNPF Grand Est » sur www.grandest.cnpf.fr.

La prévention repose en majorité sur le respect des bonnes pratiques en périodes sensibles et la vigilance de chacun. 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : ne jetez pas de mégots en extérieur, n'entreprenez pas de travaux produisant des étincelles et avant toute activité en forêt, consultez la réglementation et les restrictions locales (disponibles sur les sites internet des préfectures). Anticiper, prévenir et sensibiliser sont les meilleurs moyens de protéger durablement les forêts du Grand Est.

Fiona Alati - Ingénieure DFCI Lorraine-Alsace



Les Olympiades de la forêt 2^{ème} édition

Dans l'après-midi du 8 juin 2026, 60 élèves de 6^{ème} du collège de la Vallée de la Bièvre à Hartzviller ont pris part à la 2^{ème} édition des Olympiades de la forêt, un parcours pédagogique et ludique rythmé par plusieurs ateliers de 5 minutes. Les élèves ont répondu à 52 questions portant sur des thèmes variés : la gestion des déchets, le risque incendie avec les sapeurs-pompiers, l'eau, la géologie, la faune et la flore. Cette animation fait partie d'un programme scolaire mettant la forêt au centre de leur apprentissage. Elle fait suite à leur participation, au mois de mars, à une opération de plantation d'arbres forestiers dans le secteur de Walscheid.

C'est à l'initiative de Guillaume Burckel, propriétaire sur la commune de Harreberg d'une forêt de 5 ha que ces Olympiades ont pu se concrétiser et se réaliser en 2026. Passionné de nature et de forêt, il s'investit avec conviction dans la sensibilisation du grand public aux enjeux et défis auxquels les massifs boisés doivent répondre dans l'avenir. Ainsi, depuis 2022, plus de 1 100 visiteurs ont découvert son coin de nature. On peut citer par exemple, l'accueil des personnalités comme Indira Ampiot, miss France 2023, Franck Leroy, Président de la Région Grand Est ou Laurent Touvet, ancien Préfet de la Moselle... Le CNPF, l'Office Français de la Biodiversité, un géologue, les pompiers du Centre de Phalsbourg ont également animé les nombreux ateliers.

Grâce à cette approche concrète, les élèves ont appris à observer, écouter, sentir et toucher pour mieux comprendre la richesse et la fragilité de l'écosystème forestier. L'après-midi s'est conclue par l'interprétation de la chanson « Aux arbres citoyens » de Yannick Noah, suivie d'une remise de cadeaux offerts par les partenaires de l'événement et d'un goûter convivial.

L'ambition de Guillaume Burckel est simple : transmettre aux jeunes générations le goût de la forêt et leur laisser des souvenirs qui nourriront, tout au long de leur vie, le respect de la nature.





Nouveaux arrivants au CNPF Grand Est

Baptiste BRENEUR, apprenti en BTS Gestion Forestière au CNPF jusqu'en 2027, occupe actuellement un poste de technicien forestier en charge du peuplier au sein des bureaux de Châlons-en-Champagne (Marne), dans le cadre de son alternance.



Louis DEPRez, apprenti ingénieur à AgroParisTech, réalise actuellement son alternance en tant qu'ingénieur en recherche développement innovation, basé à Châlons-en-Champagne (Marne). Il y sera en poste jusqu'en 2028. Il travaille sur le programme « Humidiclim » qui correspond à l'actualisation du guide pour le choix des essences pour la région naturelle de la Champagne Humide.



Trois nouveaux technicien(ne)s forestier(e)s chargé(e)s de mission gèrent l'animation foncière dans le cadre du programme Petite Forêt Privée avec un financement ADEBOIS (Etat). Leurs missions concernent, l'amélioration du foncier forestier par le biais de l'incitation au regroupement, de l'investissement des propriétaires, de la mobilisation des bois, de la promotion des Documents de Gestion Durable (DGD), dans le but de réaliser une gestion concertée et durable des forêts privées de petites surfaces :



Alice FEGER est arrivée le 1^{er} août 2025 dans les bureaux de Châlons-en-Champagne (Marne).



Anne-Sophie GROO a pris ses fonctions le 2 février dernier, basée à Villers-Semeuse (Ardennes).



Victor MARCEL a rejoint l'antenne du CNPF Meurthe et Moselle, le 2 mars dernier à Nancy.



Objectif zéro plastique en forêt

Des propriétaires forestiers se mobilisent pour retirer les gaines de protection contre les dégâts de gibier.



Fiona Alati © CNPF GE

Le CNPF Grand Est, en partenariat avec Fransylva Moselle, a organisé le samedi 18 juillet **une action écocitoyenne dédiée au retrait des gaines plastiques de protection contre les dégâts de gibier** dans le cadre du projet CollecTions soutenu par la Région Grand Est, l'ADEME et la DRAAF.

Neuf participants ont répondu à l'appel pour nettoyer deux parcelles dans le massif forestier de Moncheux. En une matinée, le groupe a ramassé pas loin de **150 kg** de gaines plastiques sur une surface de 2,5 ha.

Au-delà de la collecte, cette opération avait également un **objectif pédagogique**. Les participants ont été sensibilisés aux bonnes pratiques de dépose des protections et aux enjeux liés à leur fin de vie. Installées, il y a une vingtaine d'années pour protéger les jeunes plants contre les dégâts de gibier, les gaines retirées n'étaient plus utiles aux arbres depuis plusieurs années. Toutes étaient tombées au sol, dissimulées sous la végétation, enfouies ou encore prises dans l'écorce des arbres, les rendant plus difficiles à retrouver et à collecter. Cette situation a permis aux propriétaires de constater

l'importance d'intervenir au bon moment et d'entretenir la parcelle avant la dépose. Celle-ci doit idéalement être réalisée lorsque le diamètre du tronc atteint celui de la gaine, généralement **autour de 15 ans** selon les essences mais beaucoup **plus précocement pour le peuplier**. Une dépose tardive rend souvent l'intervention plus délicate et plus coûteuse.

La journée s'est poursuivie par une présentation des travaux menés dans le cadre du projet pour créer une **filière de collecte et de recyclage** des gaines plastiques forestières, en partenariat avec différents acteurs. Une quinzaine de protections alternatives biodégradables et/ou biosourcées, ont également été présentées. Ces solutions permettent, d'éviter la dépose en fin de vie et les coûts associés, tout en limitant l'impact environnemental des plantations. Merci encore aux propriétaires qui ont su se mobiliser pour faire de cette matinée une réussite. D'autres opérations de ce type seront organisées dans les mois qui viennent. N'hésitez pas à nous faire parvenir vos chantiers de dépose et à en parler autour de vous.

Contactez **Anne-Sophie Maury** (CNPF GE) - 07.86.33.90.51.



L'ECIF en Alsace-Moselle : des résultats probants



Le dispositif d'amélioration du foncier forestier en Alsace comme en Moselle, par l'intermédiaire de la procédure d'Echange et Cession d'Immeuble Forestier, continue à bien fonctionner et les résultats sont là !



Marie-Françoise Grillot © CNPF GE

Ce dispositif, animé sur le terrain par les conseillers de Chambres d'agriculture et du CNPF Grand Est, mis en œuvre par la Collectivité Européenne d'Alsace et le Conseil Départemental de la Moselle, est un **mode d'aménagement foncier basé sur le volontariat**, inscrit dans les articles L 121, 124 et 127 du Code rural et de la Pêche Maritime. Il a pour objectifs de :

- ◆ favoriser la réunion de parcelles mitoyennes,
- ◆ résorber le micro-parcellaire,
- ◆ agrandir la taille des unités de gestion afin de garantir la gestion durable des forêts,
- ◆ améliorer les conditions d'exploitation des petites propriétés forestières.

Tout commence en Alsace : après une période de test en 2019 et 2020, ce mode d'aménagement a été ouvert à l'ensemble des communes alsaciennes en 2020 et 2021. À la

date du 31 décembre 2025, **597 dossiers** ont été **traités pour un total de 1 125 parcelles cadastrales et 178 ha** (dont 58 instruits sur la commune de Maisongoutte et 41 sur celle de Ranrupt lors de procédures d'aménagement foncier agricole et forestier). Ce sont essentiellement des parcelles de petites surfaces qui sont concernées. Le montant total des transactions sur cette durée est de 964 000 € soit un prix moyen de 53 € de l'are sur la durée du dispositif. Les perspectives pour 2026 sont encourageantes avec 81 dossiers en prévisions.

La Moselle n'est pas en reste. Si le programme ECIF n'a été mis en place par le Conseil Départemental qu'en 2023, en seulement 2 ans d'existence, ce sont **116 dossiers** qui ont été validés représentant **257 parcelles cadastrales mutées pour une surface de 43,9 ha**. Il reste encore beaucoup à faire dans l'amélioration du foncier forestier mais ce dispositif, bien construit,

Nouveaux arrivants au CNPF Grand Est

Aleksandra IZDEBSKI déjà en poste au CNPF Grand Est a succédé depuis le 1^{er} mars à Nicolas STOLL qui occupait la fonction de gestionnaire « budget-finances » à Metz.

Delphine VANÇON, à partir du 1^{er} juillet a succédé à Aleksandra comme assistante administrative et comptable basée à Metz.



Pierre LAPLANCHE, technicien forestier basé à Nancy (Meurthe-et-Moselle), remplace Julien CLOUET en tant qu'animateur de secteur sur le Lunévillois-Est depuis 2020 qui a quitté ses fonctions à la fin du mois de mai. Pierre aura pour mission essentielle de favoriser le regroupement (amélioration du foncier forestier, desserte collective...), la promotion des DGD, la mobilisation des bois et la sensibilisation des usagers de la forêt.



Franck PARENT, nouveau Directeur, a pris ses fonctions depuis le 1^{er} juin, succédant à Hervé RICHARD, Directeur du CNPF Grand Est basé à Metz (Moselle) qui a pris sa retraite à la fin du mois d'août 2026. Durant son absence au cours du 1^{er} semestre, la direction avait été assurée par Cyril VITU, nommé Directeur par intérim.



montre toute son efficacité. La procédure fonctionne bien et commence à s'élargir dans d'autres départements français comme dans le Doubs et en Haute Loire. Espérant qu'elle fera tache d'huile...

Maren Baumeister - Ingénieure CNPF GE
Claude Hoh - Chambre d'Agriculture Alsace



Parole aux syndicats FRANSYLVA du Grand Est



Anne Dunoyer © CNPF

« Quoi ? Tu n'adhères pas à Fransylva ? »

« On m'apprend que tu n'adhères pas à Fransylva.

Si c'est faux, c'est qu'on m'a mal renseigné, je te prie de m'en excuser et passe à la page suivante.

Si c'est vrai, alors laisse-moi te poser une question : **Qui défend les intérêts des propriétaires forestiers quand les décisions qui concernent ta forêt se prennent loin de chez toi ?**

Ta forêt est privée. **Sa défense, elle, doit être collective !** »

Depuis des décennies, le syndicalisme forestier défend une fiscalité adaptée au temps long de la forêt. C'est grâce aux efforts constants de Fransylva, malgré les remises en question, que perdurent des dispositifs essentiels comme le forfait forestier, le DEFI, la TVA à 10 % ou ceux liés à la transmission des forêts (Monichon en 1959).

En 1963, notre Fédération a pesé dans la construction de la loi Pisani pour que les propriétaires restent acteurs de la gestion de leurs forêts. C'est cette capacité à défendre nos intérêts tout en construisant des solutions avec les pouvoirs publics qui a permis de poser les bases de la forêt privée telle que nous la connaissons aujourd'hui.

C'est par Fransylva que nous avons obtenu de l'État en 2000 les 500 millions € qui nous ont permis de reconstituer nos forêts détruites par les tempêtes de 1999. Et qui, crois-tu, va défendre les intérêts des propriétaires dont la forêt a brûlé cet été ?

C'est par Fransylva que tu bénéficies d'un tarif modéré pour ton assurance responsabilité civile, et pour souscrire une assurance dommages - tempêtes, incendies, grêle... C'est par Fransylva que nous pouvons être entendus du gouvernement, des parlementaires, des élus régionaux, de tous les officiels. Une voix qui doit être renforcée pour peser dans les décisions.

C'est par notre organisation européenne que nous pesons à Bruxelles, qui nous imposerait volontiers une foultitude de règles supplémentaires ! Mais tu vas me dire : « Tout cela, c'est très bien. Le syndicat défend déjà les propriétaires. Pourquoi aurais-je besoin d'adhérer ? »

Une organisation est forte parce qu'elle est soutenue par ceux qu'elle représente.

Et parce que, lorsque le problème devient le tien, tu peux avoir besoin de quelqu'un à tes côtés.

Dans les territoires, Fransylva représente les propriétaires dans les commissions et instances qui interviennent sur l'aménagement du territoire, l'urbanisme, la chasse et l'équilibre sylvo-cynégétique, la sécurité, la prévention des incendies ou encore l'environnement. **C'est dans ces lieux que se discutent des décisions qui peuvent directement concerner ta forêt.**

Et lorsque le problème devient le tien, tu peux avoir besoin d'un accompagnement de proximité reconnu par tes interlocuteurs.

La représentation collective et l'accompagnement individuel sont les deux faces d'une même action : défendre les propriétaires et les aider concrètement dans leur forêt. Dans toutes ces situations, il est précieux de ne pas être seul.

Alors, si tu n'es pas encore adhérent, **prends quelques minutes pour contacter le Fransylva de ton département.**

Ta cotisation est sans doute l'une des plus petites dépenses que tu consacreras à ta forêt, **mais elle contribuera à défendre tout ce que ta forêt représente pour toi et qui t'est cher.**

Les coordonnées des 9 syndicats départementaux

. Ardennes 08 : foret.privee.ardennes@wanadoo.fr

. Aube 10 : fransylva.aube@gmail.com

. Marne 51 : syndicatforetsprivees.51@wanadoo.fr

. Haute-Marne 52 : fransylva52@gmail.com

. Meurthe-et-Moselle 54 : meurthe-et-moselle@fransylva.fr

. Meuse 55 : meuse@fransylva.fr

. Moselle 57 : accueil@moselle.chambagri.fr

. Alsace (67 et 68) : alsace@fransylva.fr

. Vosges 88 : fransylvafpv88@gmail.com



Florent Gallois @ CNPF



Fransylva 55

Propriétaires forestiers, pensez à vos successeurs

Un webinaire organisé récemment par Fransylva nous a informés sur la façon de transmettre sa forêt. Mais il ne suffit pas d'en transmettre la propriété, il faut aussi en transmettre la mémoire.

Combien de fois ai-je été interrogé par une dame âgée qui m'a dit: « Je viens de perdre mon mari. C'est lui qui gérait notre forêt. Je n'y connais rien, je ne sais pas où sont les papiers, je ne sais pas où sont ses parcelles, je ne sais pas quoi faire » ?

La transmission de la mémoire est assurée en forêt publique par un « sommier de la forêt » tenu depuis Colbert par l'administration des Eaux et Forêts, et aujourd'hui par l'ONF. Il retrace la vie de la forêt et son administration en regroupant de nombreuses informations.

Cette mémoire manque hélas trop souvent en forêt privée. Vous qui êtes aujourd'hui le gérant de vos parcelles **vous DEVEZ anticiper votre succession**. Pour cela, mettez de l'ordre dans vos papiers et créez votre propre « sommier » dans lequel vous conserverez :

① Les preuves de propriété

Le recensement de vos parcelles est fait dans la « matrice cadastrale » tenue à jour par le service de publicité foncière, auquel vous pouvez la demander. C'est gratuit. **Vous garderez** aussi précieusement **les actes notariés et autres actes juridiques** qui prouvent ou conditionnent la propriété, les plans... Sur le terrain, si vous voyez une borne, mettez-y un coup de peinture...

② **Si vous êtes en groupement forestier**, vous devez **conserver les statuts signés, la liste à jour des membres, le registre des parts, les mouvements de parts** avec les documents qui en attestent (successions, ventes, donations), les comptes rendus d'assemblée générale, les comptes...

③ **Si vous êtes en indivision**, **conservez les traces écrites** de toute réunion des indivisaires et de toutes les décisions de l'indivision.

④ **Les documents de gestion durable et complémentaires PSG, CBPS ou RTG** auxquels vous avez adhéré, inventaires et comptages de parcelles, autres documents (IBP, diagnostics divers), engagements et contrôles PEFC.

⑤ **Les documents économiques et financiers**, classés par année : ventes, factures d'achats, cotisations, assurances, impôts (taxe foncière, TVA), subventions... Ces documents vous sont nécessaires pour échapper à l'impôt sur

la fortune immobilière, certains sont également exigés par la certification PEFC.

⑥ **Les documents concernant la chasse** bail de chasse, plans de chasse attribués et réalisés, réunions de l'ACCA, déclarations de dégâts de gibier.

⑦ **Tous les autres documents qui permettront à vos successeurs de bien appréhender votre forêt** et la façon dont elle a été gérée : courriers, historiques d'événements, photos (important les photos : une image vaut plus que 1 000 mots).

⑧ **Et si vous souhaitez aller plus loin :**

- ◆ établissez des fiches de parcelles, indiquant chacune l'origine de la parcelle, le plan, le sol, les travaux et les ventes effectués,

- ◆ si vous ou un proche avez les compétences nécessaires, informatisez ce qui vous semble utile, avec un logiciel dédié ou par votre gestionnaire...

Une étude réalisée en Belgique en 2026 en propriété privée a montré que lorsque la forêt est bien connue, documentée et suivie par son gérant, la continuité de la gestion forestière est d'autant plus aisée et conditionne les actions sylvicoles du futur.

Si vous transmettez bien, le jour où vous rendrez votre belle âme à Dieu, vous aurez le sentiment du devoir accompli et vos successeurs chanteront vos louanges pendant des générations.

François Godinot

Président de Fransylva Meuse



« RÉSILIENCE DES FORÊTS », les aides de la Région Grand Est



La Région Grand Est a choisi d'axer son aide sur l'étude et la compréhension des peuplements forestiers et leur évolution, connaissances qui s'avèrent essentielles dans un contexte de changement climatique.

Dans un contexte de changement climatique qui augmente directement la vulnérabilité des peuplements forestiers (allongement des périodes de sécheresse, réduction de la quantité d'eau disponible dans les sols, attaques parasitaires...), **la Région Grand Est a souhaité renforcer son accompagnement des propriétaires forestiers pour améliorer la résilience de leur patrimoine forestier.**

Le dispositif « Résilience des Forêts » a été lancé en juin 2026. Issu d'un important processus de concertation et de co-construction avec les principaux acteurs de la filière, il se compose aujourd'hui de **5 volets, destinés principalement aux propriétaires forestiers privés** (sauf pour le volet n°4 également ouvert aux communes). Il s'agit d'un dispositif qui se veut évolutif et sera ainsi enrichi des retours terrain et besoins exprimés par les partenaires et propriétaires.

Volet ① : Cartographie des stations forestières lors de l'élaboration/renouvellement d'un document de gestion durable, qui constituent un outil précieux visant, notamment, au choix éclairé des essences les plus adaptées aux conditions stationnelles du peuplement. **Forfait : 15 €/ha pour les 100 premiers ha, puis 10 €/ha. Plafond : 4 000 €.**

Volet ② : Campagne de remesure de réseaux de placettes permanentes sur peuplements en futaie irrégulière, qui permettent la collecte de données importantes pour accompagner la conduite des peuplements forestiers, d'autant plus dans un contexte de changement climatique où des données très locales, en particulier d'accroissement, sont cruciales. Le dispositif vise à assurer la remesure de réseaux de placettes permanentes déjà installés en Grand Est. **Forfait : 40 €/placette. Plafond : 8 000 €.**

Volet ③ : Pérennisation des réseaux de cloisonnements d'exploitation forestiers : la protection des sols forestiers, en particulier lors des travaux d'exploitation des bois, est un enjeu capital. Ainsi, ce volet tend à soutenir la levée GPS des réseaux de cloisonnements ainsi que leur marquage durable, pour assurer la concentration du passage des engins sur certains cheminements. **Forfait : 20 €/ha. Plafond : 4 000 €.**

Volet ④ : Démarches visant le rétablissement de l'équilibre sylvocynégétique : le présent appel à projets vise à soutenir des actions susceptibles de faire évoluer les pratiques de chasse, en vue d'améliorer son efficacité et sa sécurité, et rétablir l'équilibre sylvocynégétique, enjeu particulièrement important pour le renouvellement forestier en contexte de changement climatique. **Taux : jusqu'à 60 % du coût du projet. Plafond : 20 000 €.**

Volet ⑤ : Soutien aux peupleraies en abandon, pour inciter les propriétaires à maintenir et remettre en production des peupleraies en abandon afin de maintenir le soutien à la filière populiicole en Grand Est. **Forfait : 3 500 €/ha. Plafond : 24 000 €.**

♦ **Pour en savoir plus** : le dispositif « Soutien aux propriétaires forestiers en vue d'accroître la résilience de leur patrimoine forestier » est accessible sur le site de la Région Grand Est.

♦ **Contacts** :

xavier.coulmier@grandest.fr
violette.noselli@grandest.fr

Xavier Coulmier

Adjoint Chef Service Forêt Bois Région Grand Est



Pérennisation du réseau de cloisonnements



Un été 2026 difficile pour nos forêts

L'été 2026 restera dans la mémoire des forestiers, comme ceux de 1976, 2003 et 2022, parmi les plus chauds, avec pas moins de 5 vagues de chaleur à plus de 35°C, et les plus secs pour atteindre des niveaux jamais égalés.

Des conditions météo extrêmes

Les peuplements forestiers ont été confrontés à des **conditions climatiques extrêmes** avec des températures anormalement chaudes. **5 vagues de chaleur** se sont succédées du 25 mai à la mi-août 2026 battant des records absolus de températures maximales (entre 38 et plus de 40°C). L'été 2026 se positionne à la 1^{ère} place des étés les plus chauds jamais mesurés.

La sécheresse des sols est devenue alarmante. Depuis la fin de la 2nde décennie de mai, il n'a pratiquement pas plu. **La sécheresse s'est intensifiée** au fil des mois **pour atteindre un niveau jamais égalé**, battant le record de 1976. Dans le Grand Est les départements alsaciens, des Vosges, de la Meuse, de la Meurthe-et-Moselle et de la Haute-Marne sont particulièrement concernés.

Les premiers impacts forestiers

Exposés à des conditions qui ne leur permettent pas de croître dans de bonnes conditions, les **arbres ont activé leur mode « survie »** en réduisant leur activité biologique. Les feuillus ont stoppé leur croissance, avorté leur fructification et sacrifié leurs feuilles pour limiter leur transpiration et la perte en eau. Les symptômes peuvent alors apparaître : jaunissement ou brunissement prématuré du feuillage, chute précoce des feuilles (tilleul, bouleau, hêtre, frêne, charme et érable en particulier), dessèchement de rameaux et, dans les situations les plus sévères, mortalité. Ces signes automnaux sont « normaux » dans ce type de conditions. Même s'ils ne présagent en rien d'un dépérissement massif, il faudra rester vigilant.

Les plantations de l'année (automne 2025 - printemps 2026) **risquent** en revanche **un taux de**

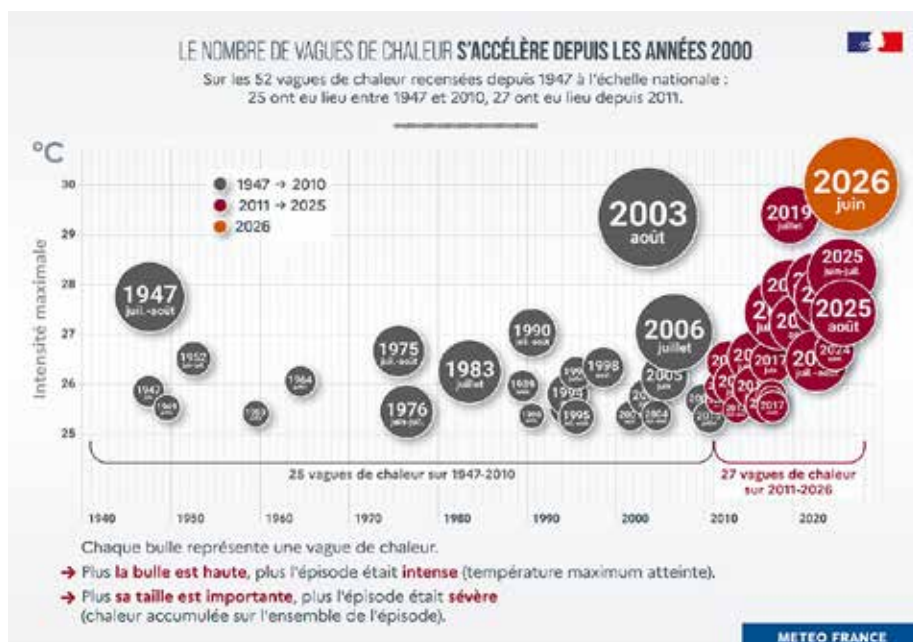
mortalité élevé. Les jeunes plants récemment installés n'ont pas eu le temps de développer leur système racinaire. Pour les jeunes plantations (< 5 ans), la durée de l'assèchement superficiel du sol sera décisive. Pour les peuplements adultes, les fortes chaleurs et le déficit hydrique conséquent engendrent une situation de stress plus ou moins intense selon les conditions stationnelles ...

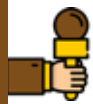
À moyen et long terme

Il est **difficile de prédire l'évolution sanitaire des peuplements** de nos forêts. Il est possible d'assister à de prochains dépérissements voire mortalités (le mois d'août étant resté très sec) notamment chez les résineux. Ceux-ci n'ont pas la stratégie d'évitement des feuillus par la perte de leurs feuilles. Il est également **possible que des arbres** très affaiblis **soient victimes d'attaques de parasites** de faiblesse (scolytes, agriles, buprestes) **ou que certaines maladies puissent s'exprimer** plus facilement (maladie de la suie sur érable, nécroses dues aux coups de soleil).

Dans la majorité des cas, **ne vous précipitez pas.** Il est indispensable d'**attendre la reprise de la végétation au printemps 2027** pour identifier avec certitude la mortalité de rameaux, de branches ou de troncs. Il est peut-être judicieux de reporter certaines coupes prévues si le taux de mortalité reste faible au profit de peuplements plus touchés (pensez à la déclaration de coupe d'urgence).

Thierry Bouchheid - Ingénieur CNPF GE
avec l'aide d'une note DSF du 13/08/2026





Recherche et adaptation au changement climatique

Eugène Duisant est un propriétaire forestier investi dans la recherche de solutions face aux évolutions climatiques. Il consacre temps et énergie à l'exploration de stratégies et méthodes pour adapter la forêt aux conditions du climat de demain.



Quel est l'événement qui vous a amené à devenir propriétaire ?

J'ai fait l'acquisition du Bois de Troncenord en 2006 situé à Congy dans la Marne (161 ha). Cette **forêt** avait été **gravement endommagée** par la tempête de 1999 puisque **50 ha** avaient été **sinistrés**.

Quelle gestion adoptez-vous dans cette forêt ?

Au moment de mon acquisition, **27 ha** avaient été **remis en état** et plantés **en chênes** (pédonculés, sessiles et rouges). **J'ai assuré la plantation des 23 ha** supplémentaires dans les 10 années suivantes essentiellement en **chênes sessiles**. Depuis quelques années, **j'ai commencé la conversion en futaie irrégulière**.

Pourquoi avez-vous accepté la sollicitation de l'IDF pour la mise en place d'expérimentations ?

J'ai toujours été intéressé par **l'introduction de nouvelles essences**, mais aussi par **l'expérimentation de nouveaux itinéraires sylvicoles**. Par ailleurs, accepter cette proposition du CNPF-IDF est une façon pour moi de le remercier pour ses conseils dans les choix de gestion de ma forêt. Pour celle de Troncenord, le soutien de Pascal Theisen, alors technicien du secteur au CNPF a été primordial.



Sylvain Gaudin © CNPF

Pouvez-vous nous donner quelques précisions sur l'installation des chênes américains ?

Cette installation a été conçue au printemps 2025 par Éric Paillasa, ingénieur au CNPF-IDF en charge des thèmes expérimentation et changement climatique. Il s'agit d'un essai « test d'élimination » sur 1 ha environ.

“ *Le CNPF met aussi à notre disposition des outils qu'il est indispensable d'utiliser.* ”

18 essences de chênes américains avec plusieurs provenances pour certaines essences, 3 provenances de chênes sessiles et une provenance de chênes pubescents ont été installées. Pour chaque modalité, des placeaux de 16 arbres ont été répétés 3 fois.

En dehors de ce dispositif, avez-vous d'autres expérimentations en cours dans la forêt ?

Un comparatif hêtre commun - hêtre d'Orient est installé sur 80 ares depuis 2023. Un essai d'eucalyptus et de liquidambars a été mis en place la même année. Outre ces essais sur de nouvelles essences, j'ai expérimenté sur une parcelle de chênes de 5 ha, plantés en 1990, **l'itinéraire sylvicole** proposé par Jean Lemaire dans « **le chêne autrement** ».

En tant que propriétaire, comment réagissez-vous aux contraintes du changement climatique ?

J'estime qu'il faut utiliser toutes les techniques à notre disposition :

- La **futaie irrégulière paraît mieux adaptée** à ces contraintes même

si on ne doit pas oublier que la gestion régulière classique nous a donné de magnifiques peuplements ;

- La diversité génétique issue de la régénération naturelle ;
- L'introduction de nouvelles essences (migration assistée, essences exotiques) à titre expérimental.

Le CNPF met aussi à notre disposition des outils qu'il est indispensable d'utiliser. Les nouveaux guides des stations qui prévoient notamment les risques liés à l'implantation des essences en fonction des évolutions climatiques (Guide des « Plateaux calcaires du Nord-Est »...), Climesences et BioClimSol.

Pour terminer, pouvez-vous nous dire quelques mots sur la CTUR, une structure particulière de votre région d'origine « Les Hauts de France » et dont vous êtes le président ?

La Commission Technique de l'Union Régionale des Hauts de France réunit en effet 2 fois/an les personnels techniques du CNPF, de la forêt privée et de l'ONF. Chacun de ces établissements prépare à tour de rôle une journée de terrain où les débats sont parfois vifs mais toujours intéressants. Je ne saurais trop conseiller à d'autres régions de mettre en place des structures similaires : la multiplicité des échanges entre les divers organismes se révélera de plus en plus indispensable.

Propos recueillis par

Dorian Madrolle - Technicien du CNPF GE



La forêt et l'eau



Face au changement climatique, la forêt vosgienne est confrontée à des défis majeurs. Sécheresses plus fréquentes et plus longues, vents violents et attaques de parasites, notamment les scolytes, fragilisent de nombreux peuplements, en particulier les pessières pures. Ces constats ont été au cœur d'une rencontre organisée sur un site de recherche suivi depuis 40 ans par l'Observatoire Hydro-Géochimique de l'Environnement (OHGE) qui a coanimé cette rencontre avec le CNPF.

Le site d'étude correspond au bassin versant du Strengbach (80 ha), situé à Aubure, à 60 km au sud-ouest de Strasbourg, en zone de moyenne montagne, entre 880 et 1 150 m d'altitude, dans le massif vosgien. Ses pentes marquées (10° à 30°), son couvert forestier de plus de 80 %, composé à 80 % d'épicéas et à 20 % de hêtres, ainsi que son substrat granitique acide hercynien et ses sols, allant des sols bruns acides aux sols ocre podzoliques, en font un terrain privilégié pour l'observation scientifique. **Depuis les années 1980, les peuplements présentent des signes de dépérissement** et ont fait l'objet de coupes sanitaires, soulignant les enjeux liés à l'adaptation des forêts au changement climatique.

Invités par les associations forestières des vallées de la Weiss et de la Lièpvrette, **une trentaine de propriétaires forestiers** s'est réunie sur le site.

Les travaux menés sur ce territoire montrent que **l'eau est désormais un facteur déterminant** pour l'avenir des forêts. Grâce à différents dispositifs de mesure présentés aux propriétaires, **les chercheurs analysent les quantités et la qualité d'eau reçues, stockées et restituées** par les sols et la végétation à l'échelle du bassin versant.

Les données recueillies par l'Observatoire d'Aubure mettent en évidence une **évolution rapide des conditions climatiques locales**, avec des conséquences directes sur les milieux forestiers. **La température moyenne annuelle augmente** ainsi d'environ 0,08°C/an,

Ninon Wehrle © CNPF GE



soit près de **4°C en 50 ans**. Les périodes chaudes et sèches tendent également à s'allonger, notamment en automne. Les épisodes sont par ailleurs plus intenses et ces évolutions semblent s'accélérer.

Ces changements influencent directement la végétation. Le débourrement intervient plus tôt, allongeant la période de végétation et augmentant les besoins en eau, alors même que celle-ci devient moins disponible. Des **conditions plus ventées** viennent également renforcer les contraintes auxquelles sont soumis les peuplements.

La diversification des essences constitue l'une des principales clés d'adaptation.

Face à cette situation, scientifiques et forestiers convergent vers un constat : **les forêts mélangées en structure et essences** avec un couvert continu, **peuvent conserver davantage d'humidité** et mieux résister aux aléas climatiques. La forêt a également un rôle protecteur sur la

qualité de l'eau, elle protège contre l'érosion, filtre et épure efficacement l'eau.

Les associations des vallées de Weiss et de la Lièpvrette ainsi que le CNPF Grand Est tiennent à chaleureusement remercier Marie-Claire Pierret, Directrice de l'OHGE pour la qualité et la pédagogie de son intervention. Nous prévoyons de consacrer un dossier technique à ce sujet dans l'un de nos prochains numéros de « Parlons Forêts ». Rendez-vous est pris !

Ninon Wehrle

Technicienne du CNPF GE

RENCONTRES FORESTIERES (gratuites)

23/09/2026 : Comment s'organise la Défense des Forêts Contre les Incendies en Grand Est ? à Épernay (51).

25/09/2026 : Grand gibier et écosystèmes forestiers à Daillancourt (52).

16/10/2026 : Reconnaître et matérialiser les limites de propriété en forêt à St Dié des Vosges (88).

23/10/2026 : Quelle biodiversité dans ma forêt ? à Damvillers (55).

23/10/2026 : Estimer et valoriser ses bois au Centre Haut-Rhin (68).

30/10/2026 : Évaluer l'état sanitaire et adapter les interventions face au dépérissement à Scherviller (67).

6/11/2026 : Faire le bon choix : plantation ou régénération naturelle en Moselle (57).

FORMATION FORESTIERE FOGFOR (40 €)

24/09 et 8/10/2026 (webinaire), 1/10/2026 (présentiel) : De la fiscalité au document de gestion durable des forêts privées.



ÉQUILIBRE SYLVO-CYNÉGÉTIQUE EN GRAND EST : l'expertise technique de l'OFB au service des territoires



Le rétablissement de l'équilibre sylvo-cynégétique est un enjeu partagé par les forestiers, les chasseurs et les services de l'État.

En Grand Est, le Plan Régional Forêt Bois (PRFB) a conduit en 2018 à identifier 15 zones à enjeux et 18 zones à surveiller.

Les travaux sont suivis par les acteurs régionaux au sein du comité paritaire sylvo-cynégétique et de sa commission technique. L'Office Français de la Biodiversité (OFB) intervient en lien étroit avec l'ensemble des partenaires régionaux et locaux et les services de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) du Grand Est.

Produire une connaissance partagée de la situation

L'OFB est avant tout un **établissement technique et scientifique**. Son rôle est d'**apporter son expertise** afin de contribuer à objectiver les situations et à faciliter la recherche de solutions adaptées. En ce sens, l'OFB **élabore et accompagne la mise en œuvre des protocoles de suivi**, indispensables pour disposer d'une vision partagée de l'évolution de la situation. Les indicateurs de changement écologique (ICE - cf. Parlons Forêts n° 23) permettent de suivre différents paramètres relatifs à l'abondance des populations de grand gibier, à leur état de santé et à leurs interactions avec leur environnement, notamment vis-à-vis de la pression d'herbivorie qu'ils exercent.

L'OFB intervient ensuite **dans l'accompagnement à l'interprétation** des résultats. Lorsque les données de suivi sont mises en relation avec le contexte forestier et cynégétique local, leur analyse permet de poser un **diagnostic partagé** : la situation évolue-t-elle ? Avec quels impacts sur le renouvellement forestier et le grand gibier ? Quels facteurs peuvent les expliquer ?

Des analyses complémentaires viennent également enrichir cette connaissance, comme la représentation de résultats sous forme de cartes de chaleur permettant de définir les secteurs les plus impactés par la dent du gibier sur un territoire suivi et offrant aux acteurs un outil supplémentaire pour réorienter leurs efforts sur le terrain.

Du diagnostic à la mise en œuvre d'actions

La production et l'analyse des données issues de ces suivis ne sont cependant pas une fin en soi. **L'enjeu est bien de faire progresser collectivement la situation** sur le terrain. C'est pourquoi, l'OFB intervient aux côtés des services de l'État dans **l'animation des échanges** entre forestiers et chasseurs. Cette démarche vise à re-

chercher, avec les acteurs concernés, les mesures opérationnelles les plus pertinentes au regard des réalités renvoyées par les suivis. Les leviers peuvent être multiples et complémentaires : évolution de la gestion des populations de gibier, adaptation de certaines pratiques cynégétiques, évolution des pratiques sylvicoles et des aménagements en forêts afin de prendre en compte les besoins des populations de grand gibier, ...

Une dynamique régionale qui se poursuit

D'autres travaux viennent aujourd'hui compléter cette dynamique. **La Fédération Régionale des Chasseurs (FRC) travaille à la concaténation et l'analyse des résultats des suivis** afin de dresser un bilan à l'échelle du Grand Est et de mieux orienter les politiques régionales. Des **audits des zones à enjeux et des zones à surveiller**, conduits respectivement par la FRC et la DRAAF, ont permis d'actualiser la connaissance des situations.

Enfin, les propriétaires et gestionnaires forestiers, publics comme privés, sont invités à **signaler les dégâts de gibier** affectant le renouvellement forestier via la plateforme régionale dédiée. Ces remontées constituent un complément précieux aux dispositifs de suivi et contribuent à mieux prendre en compte les réalités locales observées sur le terrain.

Wesley Reverdy - Chargé de mission
Équilibre sylvo-cynégétique OFB - D.R. Grand Est

Mentions légales

Publié par la délégation régionale Grand Est du Centre National de la Propriété Forestière - 41 avenue du Général de Gaulle - 57050 LE BAN SAINT MARTIN - grandest@cnpf.fr. Ce journal d'information forestière est réalisé par le CNPF Grand Est et par l'UFG-FRANSYLVA.
Directeur de la publication : Franck PARENT - Rédacteur en chef : Thierry BOUCHHEID
Mise en page : Béatrice MOLINIER - Photo de couverture : Etienne BERAUD © CNPF
Si vous ne souhaitez plus être destinataire de nos courriers ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du CNPF en indiquant vos coordonnées.